



**COMMUNE DE LE CHATELARD**  
Rte de Sorens 8  
1689 Le Châtelard

Tél. 026 652 45 06  
Fax 026 651 76 28

Le Châtelard, le 4 juillet 2022

Conseil d'Etat  
Rue des Chanoines 17  
1701 Fribourg

### **Consultation concernant les procédures liées aux projets éoliens**

Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,

Pour donner suite à votre courrier du 8 juin 2022 concernant la consultation sur les procédures liées aux projets éoliens, nous vous transmettons la détermination du Conseil communal de le Châtelard sur les trois projets mentionnés.

#### **1. Etude de vents**

Le Conseil communal souhaite dans un premier temps prendre connaissance des résultats des études qui ont été effectuées précédemment dans notre commune avant de se prononcer sur une future étude de vents. Si celle-ci devait se réaliser dans une deuxième phase, elle se ferait uniquement sur les emplacements prévus dans notre projet initial de 2013.

#### **2. Mise en place de COPIL**

Le Conseil communal approuve la mise en place d'un COPIL sous réserve des éléments suivants :

1. Il manque à notre avis une démarche de transparence sur les données de base utilisées et leur qualité (par exemple acceptation sociale, gisement éolien, protection des paysages, etc.). Les notes attribuées à chaque critère pour chaque parc doivent être documentées afin de les rendre compréhensibles.
2. Les compétences limitées à déclencher « d'éventuelles études complémentaires », nous semblent peu en cohérence avec un CoPil composé de Conseillers d'Etat et de représentants des communes. Il faudrait, comme pour les points 1) et 3) pouvoir envisager le potentiel abandon de projets de parcs éoliens du PDCant ou en cas de confirmation une précision de leurs caractéristiques (limitation du nombre, de la taille et des emplacements des machines).

### 3. Implantation d'une éolienne test

Le Conseil communal s'oppose à l'implantation d'une éolienne test dans notre commune. En effet, nous avons demandé une telle installation, il y a dix ans avec le soutien de notre population. Malheureusement, l'adhésion des citoyens n'est aujourd'hui plus donnée. Des résultats positifs aux démarches 1) et 2) pourraient offrir une base de discussions devant le législatif communal.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous transmettons, Madame la Conseillère d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations distinguées.

Au nom du Conseil communal

David Fattebert  
Syndic



Josette Guillet  
Secrétaire